

La fille du capitaine : [suite]

Autor(en): **Bonnefoy, Marc**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **29 (1891)**

Heft 1

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-192120>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

avec un ou deux chevaux, la Municipalité proposant un cheval pour ceux qui ne pourraient en ne voudraient pas en payer deux, — affaire de budget, peu à sa place, nous semble-t-il, en pareille matière.

De cette disposition du projet de règlement résultait une inégalité fâcheuse, et marquant d'une manière par trop apparente le convoi du pauvre.

« Lorsque la mort a égalisé les fortunes, une pompe funèbre ne devrait jamais les différencier », a dit Laroche-Creauld.

Les sentiments religieux, la charité chrétienne, notre fragilité, et à côté de cela le gros bon sens, nous disent que la mort doit, à son heure suprême, effacer toute différence dans les conditions sociales, et mettre les riches, les puissants, les grands de ce monde, au niveau des plus humbles, ce que traduisent éloquentement ces deux vers d'Helvétius :
A la mort, un linceul, une bière

Voilà tout ce qui reste aux maîtres de la terre.

Et Massillon n'a-t-il pas prononcé, en présence du cercueil de Louis XIV, dit Louis-le-Grand, ces mémorables paroles :

« Dieu seul est grand, mes frères, et dans ces derniers moments surtout où il préside à la mort des rois de la terre : plus leur gloire et leur puissance ont éclaté, plus en s'évanouissant alors, elles rendent hommage à sa grandeur suprême : Dieu paraît tout ce qu'il est ; et l'homme n'est plus rien de ce qu'il croyait être ! »

Et malgré cela, il s'est trouvé des gens qui, — sous prétexte de soutenir le fisc, — voulaient enterrer le pauvre avec un corbillard à un cheval, tout en laissant aux favoris de la fortune la facilité d'organiser des convois funèbres avec toute la mise en scène et le luxe que seuls ils peuvent se permettre.

Mais le bon sens de l'assemblée, — dans laquelle toutes les conditions sociales sont cependant représentées, — a fait bon marché de ces vues à la fois étroites, peu généreuses, contraires aux principes de la religion et blessantes pour nos mœurs et nos institutions républicaines.

Donc, à l'avenir, tous les morts seront conduits au cimetière gratuitement, et avec un corbillard à deux chevaux.

Hélas, que de pauvres diables n'ont jamais été en voiture à deux chevaux pendant leur vie !... Accordez-le leur au moins pour quitter ce monde !...

Et quoique notre intention ne soit pas de plaisanter sur ces choses dont on ne doit parler qu'avec respect, on nous permettra cependant de rappeler à ce propos ces vers de Gouffé :

Que j'aime à voir un corbillard !...

 Ce goût-là vous étonne ?

Mais il faut partir tôt ou tard,

 Le sort ainsi l'ordonne.

Et, loin de craindre l'avenir,
Moi, de cette aventure,
Je n'aperçois que le plaisir
De partir en voiture.

Autrefois, en France, les gens du peuple n'avaient pas même un cheval à leur enterrement, on les portait à bras. Le corbillard était réservé aux personnes de haut rang. Mais la Révolution française qui, à côté de violences regrettables, fit tant de grandes choses, décida que tous les morts seraient transportés au cimetière au moyen d'un corbillard.

Dans la décision qu'il vient de prendre, à la presque unanimité de ses membres, sur le service des inhumations, le Conseil communal a réalisé une œuvre de progrès, dont tous les bons citoyens peuvent le féliciter. L. M.

LA FILLE DU CAPITAIN

par MARC BONNEFOY

IV

De son côté, Alfred ne restait pas inactif et n'acceptait pas avec indifférence l'interdiction de se présenter momentanément dans la famille Marnot. Le succès qu'il avait cru facile menaçait de se changer en déroute ; et comme l'ardeur de nos désirs est en raison des difficultés à vaincre, l'amour-propre du fils Chomard se trouva vivement surexcité par les obstacles imprévus qui s'opposaient à la réalisation de son projet.

Il chercha longtemps le moyen le plus propre à vaincre l'aversion obstinée du capitaine, et s'arrêta enfin à l'idée de compromettre Hortense pour forcer ainsi le consentement de son père. S'il pouvait décider la jeune fille à faire une démarche imprudente, inconsidérée, M. Marnot, pour éviter un scandale, serait obligé de céder : le temps ferait le reste. Tel était le raisonnement ou plutôt le calcul de ce roué, qui spéculait sur les sentiments d'honneur d'un honnête homme.

Sûr d'être aimé d'Hortense, Alfred lui écrivit pour demander la faveur d'un entretien, et fit parvenir sa lettre à destination par l'intermédiaire de la bonne. Mais Mademoiselle Marnot, élevée dans des principes austères, n'oublia pas ses devoirs, et remit, sans l'ouvrir, la lettre à sa mère : « Voici, dit-elle, maman, une lettre de M. Alfred, que faut-il en faire ? »

— La renvoyer immédiatement, ma fille. Nous ne devons pas désobéir à ton père : les femmes ne peuvent lutter que par la douceur et la soumission.

Hortense obéit sans mot dire, mais en soupirant...

Elle souffrait bien, la pauvre enfant ; elle souffrait surtout pour les autres. Une après-midi, pendant que le capitaine et sa femme faisaient des courses à travers Paris, Hortense, seule dans un coin de ce salon autrefois si gai et maintenant si triste, cherchait comment elle pourrait ramener la joie dans la maison. Elle se repentait amèrement du seul mouvement de révolte qui se fût élevé dans son cœur, et voulait se le faire pardonner par une soumission absolue. Voir sa mère éplorée et son père sombre, c'était

pour cette excellente enfant un spectacle qu'elle désirait faire cesser au prix même des plus grands sacrifices.

« Oui, pensait-elle, je dois l'étouffer, je dois l'arracher de mon âme, ce fatal amour qui n'a pu jusqu'à présent engendrer que la haine. Il faut que je fasse de nouveau rayonner la joie sur le visage attristé de mes parents ; si quelqu'un doit se sacrifier, ce n'est pas ma mère, ce n'est pas mon père, c'est moi seule ! »

Soudain on frappe doucement à la porte du salon, qui s'entr'ouvre sans bruit, et Alfred apparaît.

— Mon Dieu ! s'écrie Hortense, reculant, effrayée, vous ici ! vous n'avez donc pas peur de me compromettre ?

— Rassurez-vous ; la bonne veille, et nous ne pouvons être surpris. A la moindre alerte, je puis sortir sans être vu de personne. Mais est-ce ainsi que vous me recevez, Mademoiselle, moi qui suis au désespoir de ne plus vous voir ? J'ai cru pourtant que vous m'aimiez.

— Que je vous aime ou non, je dois obéir à mon père. De grâce, retirez-vous et ne revenez plus ici, sans que l'on vous y appelle... »

Mais le tentateur ne se retirait pas. Il prit une voix suppliante, éplorée ; il parla de souffrance, d'amour, et sa voix souple arrivait au cœur de la jeune fille comme une délicieuse musique.

— Si vous m'aimez comme je vous aime, disait-il, il y a un moyen d'obliger vos parents à nous marier. Venez dans la maison de mon père, qui vous recevra comme sa fille... Ne vous fâchez pas de ma proposition, ô mon Hortense ! C'est le bonheur assuré : quand votre père apprendra que vous m'avez donné cette preuve d'amour, il n'hésitera plus à nous unir. Ne craignez pas le scandale ; excepté vos parents et les miens, nul ne connaîtra ce secret. Ai-je besoin de vous affirmer que vous serez chez moi comme dans un temple et que vous me resterez sacrée comme une divinité ! »

Hortense se défendait, cherchant à s'indigner.

— Je vous en prie, répondait-elle, ne me parlez pas ainsi. Si vous avez souci de mon honneur, allez-vous-en ; je suis déjà coupable de vous écouter.

— Consentez, ma douce amie, et nous sommes heureux pour la vie. Nous nous mettrons aux genoux de votre père ; nous l'aimerons tant, nous l'implorerons tant qu'il nous pressera tous deux dans ses bras en pleurant de joie. Alors plus d'ombre autour de nous : l'amour resplendira dans nos yeux, le ciel descendra dans nos âmes, et ceux qui nous verront passer au bras l'un de l'autre, diront avec envie : Qu'ils sont heureux ! N'est-ce pas, mon Hortense, que vous voulez être heureuse ?

— Retirez-vous, retirez-vous ! murmura Hortense.

Alfred lui prit la main et s'agenouillant devant elle, continua, plus passionné encore :

— Et quand vous serez ma femme, mon idole, ma maîtresse adorée, je vous emmènerai, respectueux et tendre, là-bas, au pays du soleil, vers les rivages embaumés de l'amoureuse Italie. Là, tout rempli de nous-mêmes, nous irons nous promener étroitement enlacés, sous le firmament constellé ;

nous nous étendrons mollement au bord de la mer ; les vagues murmurantes viendront s'endormir à nos pieds ; la brise caressante se glissera dans tes cheveux, et moi je dirai dans le silence de la nuit parfumée : Hortense, je t'aime ! je t'aime ! je t'aime !

— Oh ! voici mes parents ! fuyez ! s'écrie tout à coup la jeune fille.

Alfred s'esquive. Le pas sonore du capitaine se rapproche. Un instant après, M. Marnot, suivi de sa femme, entre l'air agité.

— Qu'y a-t-il donc, mon père ? demande Hortense, qui, tout émue, cherche à se donner une contenance ?

— Rassure-toi, ma fille, et pardonne-moi d'avoir eu raison ; pardonne moi, chère enfant, la douleur que je vais te causer. Ce papier contient la preuve irréfutable que M. Chomard père et son fils, ont habité Genève du 14 septembre 1870 au 9 avril 1871. Ainsi pendant que la France était accablée par ses ennemis, M. Alfred... Mais lis toi-même cette pièce officielle, signée et scellée par le bourgmestre de Genève.

La pauvre Hortense lit d'un œil hagard le papier fatal et s'affaisse en s'écriant : « Malheureuse ! »

Mais soudain elle se redresse, ferme et résolue : l'indignation brille dans son regard : « Mon amour, dit-elle, était fait de fierté, de dignité, d'honneur ; puisque le jeune homme que j'aimais m'a trompée et s'est conduit comme un lâche, qu'il soit arraché de mon cœur ! »

FIN

Encore le civet de lièvre.

Monsieur le Rédacteur.

La recette indiquée dans votre précédent numéro, pour le civet de lièvre, a beaucoup de bon, c'est vrai, mais elle est incomplète. Le gourmet qui vous l'a indiquée voudra bien permettre à un vieux chasseur de la compléter en vous communiquant la mienne, qui est la meilleure, au dire d'un chef de cuisine distingué et de nombreux amateurs. La voici.

Mettre le lièvre coupé en morceaux dans une terrine. Cuire un litre de bon vin rouge, avec un demi-verre de bon vinaigre de vin, un oignon coupé en tranches, une gousse d'ail, une feuille de laurier, bouquet de thym et de persil, une carotte coupée en tranches et 25 grains de poivre. — Après 10 minutes de cuisson, verser de suite le tout sur la viande ; couvrir et laisser mariner pendant 36 à 40 heures.

Dans une grande casserole, couper de petits carrés de lard maigre, ajouter une forte cuillerée de beurre fondu. Sortir de la terrine les morceaux du lièvre, bien les égoutter et les débarrasser des légumes et épices, les passer dans la graisse chaude, poudrés d'un peu de sel et les tourner pour laisser évaporer. Quand la graisse devient claire, ajouter une cuillerée de farine, chauffer la venaison et la verser à travers un tamis. Ajouter un peu de fort bouillon, un petit bouquet garni, et laisser cuire à tout petit feu pendant 2 1/2 heures à 3 heures.

Avant de servir, ajouter le sang et 4 décilitres de crème. Tenir chaud sans cuire. Garnir le plat avec deux ou trois douzaines

de petits oignons qui auront cuit à point dans du bon bouillon. Arranger les morceaux de viande et parer avec la sauce.

— Essayez et vous m'en direz des nouvelles. S. G.

Questions et réponses. — Notre problème de samedi a été mal posé ; il lui manquait une donnée qui nous avait échappé ; aussi nous empressons-nous de le rétablir comme suit :

Deux trains partent à 10 heures du matin, l'un de Genève pour Neuchâtel et l'autre de Neuchâtel pour Genève. Le premier arrive à destination à 1 1/2 heure, et le second à 3 heures. A quelle heure se croisent-ils ?

Autre question :

Un capitaine, désirant faire passer une rivière à sa compagnie, aperçoit près du bord deux jeunes enfants qui jouent dans un ba-telet si petit qu'il ne peut porter plus d'un soldat à la fois. Comment ce capitaine s'y prendra-t-il pour faire passer la rivière à tous les soldats de sa compagnie ?

Prime : Un joli chromo.

Toutes les primes en retard partiront aujourd'hui.

Boutades.

Un charlatan se présentait un jour chez un syndic de village pour lui demander la permission de débiter sur la place un élixir à 1 franc le flacon.

— Ça ne peut pas faire de mal aux gens, ce que vous vendez là ?

— Oh ! pas le moins du monde.

— C'est que, sous forme de remède, on a vu souvent débiter des substances dangereuses.

— Tenez, Monsieur le syndic, je peux bien vous le dire à vous : mon élixir est tout simplement de l'eau claire colorée avec un peu de framboise.

— A la bonne heure ! Je vous accorde la permission.

Casemuseau entre dans un café, dépose son chapeau sur une banquette et regarde un instant jouer au billard ; puis, sans y prendre garde, il s'assied sur le chapeau de son voisin et se relève vivement tout effaré.

— Animal ! faites donc attention ! lui dit le propriétaire furieux en voyant son couvre-chef à l'état de galette,

— Quelle maladresse ! s'écrie Casemuseau pâle d'émotion. Quand je pense que j'aurais pu m'asseoir ainsi sur le mien !

En wagon.

Un voyageur offre un verre de porto à un Anglais, placé auprès de lui, et s'apprête à essuyer le verre avec son mouchoir.

— Nô ! dit l'Anglais ; j'aimé mieux boire après votre bouche qu'après votre nez !

Dans un bureau de poste :

Un farceur s'approche du guichet au-dessous duquel on lit : *Mandats et Recouvrements.*

— Pardon, fait-il de sa voix la plus douce, c'est bien vous qui êtes chargé des recouvrements.

— Oui, monsieur, qu'est-ce que vous désirez ?

— Je voudrais faire recouvrir mon parapluie.

Consultation.

— Docteur, quelles sont les précautions à prendre par ce temps abominable ?

— Un bon pardessus, un cache-nez, un parapluie. Eviter les courants d'air. Et puis, tout ça n'est encore rien...

— Diable !

— Oui, l'important est de rester chez soi, au coin du feu, tant qu'il fait mauvais.

L'avocat venait de plaider ; il avait été pathétique. Il s'agissait du vol d'un paletot. Le défenseur avait démontré clair comme cristal de roche l'innocence de son client.

Acquittement sur toute la ligne.

A la sortie de l'audience, le prévenu, remis en liberté, s'approche de son sauveur, et lui dit avec candeur :

— Maintenant que c'est fini, je peux le porter, n'est-ce pas ?

— Mon pauvre ami, excusez-moi, je ne savais rien. Et depuis quelle époque êtes-vous donc veuf ?...

L'autre, d'un ton pénétré :

— Depuis la mort de ma pauvre femme !

Oh l'argent ! — Deux hommes s'injurient dans la rue, hurlent, grincent des dents, les yeux hors de la tête, puis se ruent l'un sur l'autre. Un passant crie :

— Eh ! les batailleurs ; il y en a un de vous qui perd son porte-monnaie !

Les deux hommes se lâchent, et se mettent à chercher par terre.

L. MONNET.

VINS DE VILLENEUVE

Amédée Monnet & Fils, Lausanne.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.

Encaissement de coupons. Recouvrements.

J'offre net de frais les lots suivants : Ville de Fribourg à fr. 13. — Canton de Fribourg à fr. 26,50. — Communes fribourgeoises 3 % différé à fr. 48. — Canton de Genève 3 % à fr. 103,75. — Principauté de Serbie 3 % à fr. 85,50 — Bari, à fr. 70. — Barletta, à fr. 42. — Milan 1861, à fr. 42. — Venise, à fr. 26,50. — Port à la charge de l'acheteur.

Ch. BORNAND, Successeur de J. Gulloud,
4, rue Pépinet, LAUSANNE

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GULLOUD-HOWARD.